

## Comité Technique Spécial de Méditerranée

Procès verbal de la séance du 27 juin 2013

### Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CTS

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

### Pour les représentants du personnel

Francis Cognard - CGT Culture Titulaire

Anne Richier - CGT Culture Titulaire pour la séance

Florence Parent - CGT Culture Titulaire pour la séance

### Experts :

Isabelle Schwindenhammer - CGT Culture

### Prise de notes

Sylvie Petit - Assistante

---

### Ordre du Jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2013 (pour avis)
2. Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour info)
3. Projet d'aménagement des horaires de travail (pour avis)
4. Suivi et prévisions d'activité (pour info)
5. Plan de recrutement, besoin et demande de la direction interrégionale (pour information)
6. Etude sur la répartition du temps de travail (pour information)
7. Chantier d'Alger. Continuité de service et sécurité (pour information)
8. Réunions de service, de bases, de chantier (pour information)
9. Surcharge de l'encadrement Paca (pour information)
10. Chantier des Petites Crottes, pollution, terrassement, personnel (pour information)
11. Organisation des étirements en vu des préventions des pathologies mécaniques (pour information)
12. Questions diverses

Le Comité Technique se déroule dans les locaux du Chantier Metro Bougainville à Marseille.

Florence Parent est désigné Secrétaire Adjoint de séance.

### **Point 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2013** (pour avis)

Antoine Rabine indique que l'approbation du procès-verbal est reportée, Francis Cognard souhaitant prendre le temps de compléter quelques points.

François Souq reporte l'adoption du procès-verbal à la prochaine séance du Comité Technique Méditerranée.

### **Point 2 – Suivi des points** (pour information)

Antoine Rabine rappelle qu'il supprime au fur et à mesure les points traités et notés comme faits. D'autres points récurrents sont maintenus dans le suivi : les RFO, le suivi d'activité, le suivi de la concurrence et la procédure d'accueil. Un certain nombre de points font l'objet d'une documentation transmise pour la séance : le 75/25, les copies des courriers du SRA, la proposition de saisine du CTC sur la question de l'évacuation des déchets de chantier. Si la proposition de saisine est validée en séance, elle sera envoyée au CT Central et annexée au procès-verbal de cette séance.

Antoine Rabine lit le contenu de la saisine et demande si elle correspond aux attentes des représentants du personnel.

Les représentants du personnel acceptent la formulation de la saisine.

François Souq la transmettra au Comité Technique Central.

Anne Richier demande si d'autres sessions d'accueil sont prévues pour les CDD.

Antoine Rabine répond que la dernière session a regroupé 6 agents du chantier de Saint-Gervasy ; il n'est pas prévu de nouvelles séances dans l'immédiat.

### **Suspension de séance**

Les représentants du personnel demandent de laisser dans le tableau de suivi les points considérés comme récurrents. (CDD, indemnités de suppléance...)

Anne Richier demande ce qu'il en est de la note sur les correspondants de centre, notamment pour le centre de Nîmes.

Antoine Rabine répond que cette note ne peut être diffusée faute de correspondant de centre pour ce centre. Au-delà de la question des correspondants de centre, c'est la question des gestionnaires de moyens des centres qui est posée et qui devrait se résoudre dans le cadre de la réorganisation fonctionnelle.

François Souq précise que l'ordre du jour de la prochaine réunion des directeurs interrégionaux prévoit d'aborder les grands principes de la réorganisation fonctionnelle. Dans ce cadre, chaque direction interrégionale a déjà exprimé ses souhaits et ses réserves. Le projet devrait être présenté aux organisations syndicales puis en conseil d'administration en fin d'année une mise en œuvre en 2014. Il rappelle que seule l'interrégion Méditerranée ne dispose pas de GMC et que la réorganisation devrait permettre d'ouvrir les postes.

Francis Cognard s'interroge sur la définition du poste de GMC.

François Souq répond que le GMC est un des collaborateurs de l'AST, responsable du centre, pour la gestion du matériel, des véhicules, parfois des dict... comme le précise le profil de poste existant.

Antoine Rabine ajoute que le GMC gère également l'accueil des fournisseurs et prestataires, la gestion des stocks, le suivi de l'inventaire...

Anne Richier souhaite évoquer le recrutement de l'assistant de prévention.

Antoine Rabine signale que ce poste n'entre pas dans la réorganisation fonctionnelle, il est maintenu comme une mission.

François Souq a demandé la réouverture du poste d'assistant de prévention sur la base d'un etp et attend la validation de la DRH. Actuellement ce poste se répartit ainsi : un agent à mi-temps basé à Villeneuve, un agent à ¼ temps basé également à Villeneuve qui ne souhaite pas poursuivre sa mission et un agent à ¼ temps pour le secteur Paca. Le rapport des inspecteurs hygiène et sécurité devrait conforter la demande d'une mission sur la base d'un ETP plus attractive pour les candidats potentiels. Il confirme d'autre part que la mission ne peut être effectuée par un agent en CDD, la période de carence ne permettant pas d'assurer la continuité de service.

Francis Cognard regrette que cette mission continue à puiser dans les effectifs opérationnels.

Anne Richier estime que le refus opposé au deux candidats ne peut pas être lié à un manque de formation. En effet, cette mission requiert une formation préalable à la prise de fonction quelque soit l'agent retenu.

François Souq précise que le refus est dû à une inadéquation du profil de l'agent qui a postulé pour cette mission.

Anne Richier rappelle les difficultés qui augmentent avec l'absence d'assistant de prévention en Paca.

Francis Cognard pense que ce poste comporte trop de responsabilités, ce qui explique le manque de candidat. Il suggère de procéder à un recrutement externe.

François Souq entend les différents arguments mais ne peut apporter pour l'instant d'éléments supplémentaires.

Francis Cognard souhaite savoir si l'agent qui sera missionné en tant qu'assistant de prévention bénéficiera d'un véhicule de service.

Antoine Rabine confirme que la mission nécessite un véhicule de service. En l'absence de disponibilité de véhicule de service et compte tenu des limitations budgétaires, le véhicule pourra être partagé.

Les représentants du personnel estiment qu'ouvrir le poste sur la base d'une mission amène non seulement à diminuer l'effectif opérationnel d'un agent mais également à diminuer le parc d'un véhicule ; ce qui pénalise la région. D'autre part, cette mission comporte beaucoup de responsabilités, ce qui peut freiner les agents. Ils estiment donc qu'un appel à candidature sur les mêmes bases ne résoudra pas les problèmes.

François Souq fait un point sur les implantations territoriales sans véritable changement depuis la séance du 22 avril 2013 :

- Corse : Un projet d'utilisation des locaux de la DRAC de Corse à Ajaccio a été annoncé en CHSCTS ; il est en cours de négociation. Ces locaux comportent deux grands bureaux, une salle de lavage, un garage pour le matériel et la possibilité d'utiliser les locaux communs de la DRAC. Un projet de centre sur Bastia reste inscrit au budget.
- Nice : La convention d'occupation des locaux de Nice a été signée. Ces locaux comportent deux bureaux, un bureau pour chaque spécialiste rattaché à l'UMR, des salles de lavage. Une visite CHSCTS sera programmée.
- Une base provisoire Grands travaux a fait l'objet d'un accord de principe. (algécos situés sur la base des grands travaux de l'aménageur). Une étude comparative entre ce projet et un local à bail doit être réalisée avant de prendre une décision définitive.

Anne Richier, concernant les courriers de refus de PSI du SRA estime que les projets scientifiques présentés font apparaître des faiblesses.

Antoine Rabine répond que ces projets ont fait l'objet d'un nouvel envoi qui tenait compte des modifications demandées par le SRA. Ces projets ont été signés par les aménageurs et les chantiers ont été réalisés.

Anne Richier considère que le PSI doit présenter le nom des responsables d'opération.

Antoine Rabine répond que si ce n'est pas obligatoire, c'est effectivement souhaitable.

François Souq explique que pour obtenir ces opérations, il a procédé à un montage financier à minima afin de contrer la concurrence. Ce type de montage ne peut être qu'exceptionnel car il est source de dépassements budgétaires. Le deuxième projet a été revu à la hausse suite aux remarques du SRA.

### **Point 3 – Projet d'aménagement des horaires de travail** (pour avis)

Antoine Rabine rappelle qu'à la dernière séance du comité technique, le principe des aménagements d'horaires, pourtant conforme au règlement intérieur, a été refusé par les représentants du personnel. A la demande du secrétaire de l'instance, ce point a été remis à l'ordre du jour.

Anne Richier demande si le projet a été modifié.

Antoine Rabine souligne qu'aucune modification n'a été faite car le contenu n'a pas été étudié lors de la précédente séance.

François Souq soumet le projet au vote.

Les représentants du personnel refusent toujours le principe des aménagements des horaires de travail.

Antoine Rabine transmettra cette décision au siège.

### **Point 4 – Suivi et prévisions d'activité** (pour information)

François Souq présente les éléments de suivi de l'activité ; le budget rectifié ayant été notifié hier.

Au 31 mars 2013, les prévisions de diagnostics courants sont de 8900 jh pour un budget de 7635 jh et une consommation de 2493 jh. Pour les grands travaux, on prévoit 1222 jh pour un budget de 1100 jh et une consommation de 502 jh. Si ces prévisions se confirment, à partir du mois de juin, seuls les diagnostics prioritaires pourront être traités, malgré le supplément de 450 jh accordés sur les 800 demandés. D'autre part, un manque de responsables d'opération devrait intervenir dans le courant de l'année.

Francis Cognard s'interroge sur la méthode utilisée pour gérer les priorités de chantiers.

François Souq précise que dans la mesure où les moyens risquent de faire défaut, les diagnostics les moins urgents seront reportés à l'année suivante. Il rappelle que la tutelle a diminué en 2013 le volume des diagnostics à réaliser de 15% au niveau national, même si l'interrégion Méditerranée n'a pas été réellement impactée par cette mesure. Les diagnostics pouvant générer des fouilles seront considérés comme prioritaires, ce qui demandera un travail de précision aux AST.

Florence Parent souhaite connaître la date de réalisation de l'opération du Gazoduc Eridan.

François Souq indique que ce dossier devrait intervenir dans le courant de l'année 2014 et rappelle que ce dossier repose sur un accord-cadre national avec GRT Gaz.

Pour répondre à Anne Richier, il confirme la suspension des paiements aux fournisseurs en Juillet, ce qui pose de nombreux problèmes. Cette décision a été prise, compte tenu des problèmes de trésorerie, afin de pouvoir procéder au paiement des salaires des agents.

Cette situation est due en partie à la redevance qui n'a pas été versée suite à des problèmes informatiques dans les services de l'équipement.

Francis Cognard souhaite aborder le renouvellement du marché Lyreco.

François Souq indique que des commandes seront anticipées afin de constituer des stocks raisonnables dans l'attente du renouvellement du marché.

Les prévisions de fouilles sont de 14459 jh pour 14610 jh budgétés. Le budget initial de fouilles Grands Travaux est de 12000 jh pour un prévisionnel de 13000 jh à ce jour. Une augmentation de 1000 jh supplémentaires a donc été demandée.

Le budget rectificatif porte l'activité globale de 35000 jh à 36500 jh ; ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2012.

Anne Richier propose d'aborder le point 9 directement lié à l'activité.

### **Point 9 – Surcharge de l'encadrement sur le secteur Paca** (pour information)

Les représentants du personnel notent la forte augmentation de l'activité en Paca et considère que c'est très positif. Ils soulignent que cette activité est composée de plusieurs fouilles de taille moyenne à la différence des années précédentes où l'activité se concentrait sur quelques fouilles importantes.

Anne Richier constate que 3 AST interviennent en Languedoc-Roussillon contre seulement 2 AST en Paca. De plus, l'AST du secteur 06/13 est actuellement en arrêt maladie en raison de la surcharge de travail. Elle suggère de désigner un agent pour apporter une aide ponctuelle comme cela avait été précédemment mis en place durant l'été 2012.

François Souq répond qu'il l'envisageait mais souligne la difficulté à trouver des agents volontaires et souhaite aborder la question avec l'AST au préalable.

Les représentants du personnel demandent qu'on n'attende pas le prochain CT pour prendre une décision d'organisation et déplore qu'il faille attendre les points de rupture pour que la direction réagisse.

François Souq essaiera de trouver la meilleure solution rapidement.

### **Pause déjeuner**

### **Point 5 – Plans de recrutement besoins et demandes de la direction interrégionale** (pour information)

Concernant le plan de recrutement 2013, François Souq indique que les postes ouverts sont au nombre de 3 : un poste de topographe à Nîmes, un poste de responsable d'opération à Marseille, un poste d'infographe à Saint-Estève.

Les demandes de la direction interrégionale n'ont pas été toutes prise compte, notamment l'ouverture de postes de responsables d'opérations en catégorie 3 afin de favoriser le recrutement interne d'agents en catégorie 2 remplissant cette fonction et l'ouverture de postes en catégorie 4 ou 5 afin de faciliter l'évolution des agents.

Le plan de résorption de la précarité est encore en cours d'élaboration et le processus n'est pas encore connu dans le détail. Des propositions de postes à ouvrir devront être formulées par la direction interrégionale.

Isabelle Schwindenhammer a recensé au moins 15 agents en Méditerranée qui rempliraient les critères du plan de résorption de la précarité.

Les représentants du personnel demandent quels sont les besoins en recrutement que la direction Interrégionale compte afficher.

François Souq ne connaît pas encore le besoin dans le détail mais souligne un manque d'encadrement en Paca et un manque de techniciens en Languedoc. Il pense qu'il faut recruter de l'encadrement potentiel avec de jeunes agents susceptibles d'évoluer professionnellement.

Francis Cognard souligne qu'un certain nombre de responsable d'opération sont devenus spécialiste, par exemple les céramologues.

Anne Richier considère que les agents ayant de l'ancienneté doivent également avoir l'opportunité d'évoluer.

François Souq ajoute qu'il faut également tenir compte de l'activité dans les prochaines années afin de ne pas se retrouver en situation de surreffectif.

Isabelle Schwindenhammer considère que l'activité n'entre pas dans les critères de résorption de la précarité.

Les représentants du personnel demandent que soient recrutés plus de 15 agents.

François Souq rappelle que les prévisions d'activité à moyen-long terme sont compliquées dans un contexte concurrentiel mais que l'hypothèse d'un recrutement de 30 agents sur 3 ans est envisageable. La baisse d'activité sur les fouilles courantes en Languedoc-Roussillon semble due à une surcharge de travail du SRA, liée aux grands travaux. On peut donc supposer une reprise après l'achèvement des grands travaux. L'activité augmente sensiblement en Paca par rapport aux 5 ou 6 années précédentes et on peut estimer qu'elle durera un peu. La Corse doit continuer à faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter l'implantation de la concurrence.

#### **Point 6 – Etude sur la répartition du temps de travail** (pour information)

Francis Cognard, pour faire le lien avec les points précédents, indique que la répartition du temps de travail à 75% de terrain et 25% d'étude permet aux agents d'acquérir de nouvelles compétences, d'assurer de nouvelles responsabilités et à terme d'évoluer.

Anne Richier considère que la documentation est trop générale pour réaliser une analyse détaillée, même si ces chiffres mettent en évidence une disparité des temps passés sur le terrain entre les agents. Elle regrette que les documents ne présentent pas la ventilation du temps de travail par chantier et par agent.

Antoine Rabine répond qu'une analyse du temps de travail par personne et par chantier n'est pas envisageable et souligne que les documents fournis contiennent déjà les réponses aux questions évoqués lors des séances du CTS. Ce bilan repose sur un traitement déjà assez long des relevés de temps qui présentent par ailleurs une limite car les activités de post-fouille réalisées durant la phase terrain ne sont pas identifiables alors qu'elles représentent une part conséquente de la phase d'étude, hors rédaction.

Le seul élément fiable est donc la répartition du temps entre phase terrain et étude obtenue par la saisie des relevés de temps. Dans l'absolu les chiffres sont plutôt bons et peu d'agents se trouvent à réaliser plus de 75% de terrain. L'analyse et le traitement des cas particuliers sera effectué par les AST qui ont été à nouveau sensibilisés sur la nécessité d'appliquer la note de 2009, portant sur la prévention de l'usure physique mais aussi sur l'intégration et l'enrichissement des tâches.

Anne Richier rappelle que cette note établit un distingo en termes de lieux de travail entre le terrain et le post-fouille.

Francis Cognard estime que le lavage et le tamisage ne représentent pas des activités de post-fouille.

Antoine Rabine lit un passage de la note : « Il s'agit de favoriser la participation des agents aux opérations de post-fouille afin de ne pas cantonner une partie des agents de l'Inrap aux seules opérations de terrain ». La notion de lieu n'intervient donc pas à ce stade même si la diversification des tâches est bien entendu encouragée.

Anne Richier insiste sur le fait que les agents ne soient pas cantonnés au lavage et au tamisage.

Antoine Rabine partage ce point de vue mais rappelle qu'aucune analyse statistique n'est possible pour analyser la diversité des activités sur le terrain. C'est donc un encadrement opérationnel sensibilisé qui pourra résoudre les quelques situations évoquées. L'objectif prioritaire de la note est de prévenir l'usure physique : des moyens ont été mis en place tels que la mécanisation, la prévention contre les postures nuisibles et répétées...

Anne Richier évoque le bilan de fin de terrain qui permet de réfléchir en amont à l'organisation du post-fouille et d'y associer les techniciens. Elle considère que la prévention doit intervenir dès la rédaction du PSI qui, selon la méthodologie retenue, permet de ventiler différemment les temps de terrain et de post-fouille.

Francis Cognard propose que les agents qui ne participent pas aux phases de post-fouille fassent l'objet d'une étude particulière.

Antoine Rabine considère qu'effectivement l'organisation de l'alternance des affectations doit faire l'objet d'une attention particulière. Le constat que 10 à 20 agents soient identifiés comme étant au-delà de 75% de terrain demande à être étudié avec les AST afin d'engager les actions nécessaires pour respecter les préconisations de la note.

Anne Richier demande à recevoir les PSI.

François Souq considère que l'examen des PSI ne relève pas de l'instance.

Anne Richier résume la demande qui consiste à veiller à l'application de la note et que les techniciens n'enchaînent pas les chantiers.

Francis Cognard a constaté que le fait que des techniciens réalisent la DAO amène parfois les dessinateurs à retourner sur le terrain, ce qui est positif.

François Souq ne partage pas ce point de vue et insiste sur l'importance des plateaux techniques, gage de professionnalisation.

Francis Cognard souhaite savoir si les moyens matériels dans les centres permettent l'application de la note (matériel, bureau...).

Antoine Rabine souligne que tous les centres sont équipés de bureaux partagés.

Francis Cognard considère que la participation du maximum d'agents aux phases de post-fouille permet au responsable d'opération de terminer plus rapidement le rapport. Il pourra ainsi reprendre rapidement une autre responsabilité d'opération et ne travaillera plus seul pour l'élaboration du rapport durant une longue période. Cela solutionne en partie le manque de responsable d'opération.

Anne Richier met en avant l'intérêt de partager le travail de post-fouille et de ce fait insiste sur la nécessité de former les techniciens dans la mesure où ils le souhaitent.

### **Point 7 – Chantier d'Alger - Continuité de service et sécurité** (pour information)

François Souq ne connaît pas encore précisément la date de démarrage du chantier du Métro d'Alger qui est en négociation avec les autorités algériennes. Il confirme que le CSP interviendra pour assurer la formation durant 1 ou 2 semaines.

Les représentants du personnel notent que ces absences du CSP s'ajouteront à ses congés et peuvent représenter une durée importante.

Antoine Rabine rappelle que plusieurs agents assument des fonctions d'encadrement dans l'interrégion et peuvent assurer la continuité de service en cas d'absence de l'un d'entre eux. Par ailleurs, le CSP de l'interrégion Rhône-Alpes-Auvergne pourra intervenir en cas de problème important.

Francis Cognard considère que l'affectation d'un AST à cette opération est susceptible de perturber l'activité de son secteur.

François Souq répond que la mission de l'AST sera ponctuelle. Il rappelle que dans d'autres interrégions, il arrive que les AST partent en congé recherche ou en fouilles programmées sur des périodes longues. La continuité de service sera assurée comme elle l'est durant les périodes de congés.

Francis Cognard demande quelle sera l'équipe affectée au chantier d'Alger.

François Souq indique que l'information sera donnée en temps et en heure mais que ce n'est sans doute ni le lieu, ni le moment.

### **Point 8 – Réunion de service, de bases, de chantiers** (pour information)

Les représentants du personnel demandent les dates des prochaines réunions de service.

François Souq pense que les réunions seront programmées en octobre ou avant la fin de l'année selon l'activité.

Francis Cognard estime que les réunions n'apportent pas les résultats espérés, ne font pas l'objet d'un compte-rendu. Il s'interroge sur les possibilités que peuvent avoir les agents de s'informer s'ils ne viennent pas. Il insiste sur la nécessité d'un compte-rendu de ces réunions, le président refuse catégoriquement.

Isabelle Schwindenhammer souhaite savoir si les AST ont transmis un retour d'information sur la tenue des réunions de chantiers.

François Souq abordera ce point lors de la prochaine réunion d'affectation avec les AST.

Anne Richier demande d'ajouter cette question au suivi des points et demande la raison pour laquelle le CHSCTS a été sollicité pour transmettre un mode d'emploi de ces réunions.

François Souq répond que lors de la discussion concernant les points à aborder lors des réunions de chantier, le CHSCTS a souhaité détailler ces points. François Souq a donc demandé au CHSCTS de transmettre une proposition.

Anne Richier signale l'absence de réunions de centres et exprime le besoin de les mettre en place pour aborder les problèmes quotidiens (véhicules...) et permettre de rencontrer l'AST rattaché au centre.

Antoine Rabine met en garde sur la multiplication des réunions chronophages.

Anne Richier demande que ces réunions aient lieu si l'activité le justifie.

François Souq valide cette demande si l'AST considère qu'elle est justifiée par l'activité.

### **Point 10 – Chantier Metro Bougainville Capitaine Beze, pollution, terrassement, personnel** (pour information)

Anne Richier confirme que les terres seront évacuées et bâchées dans un contexte compliqué qui va engendrer une surfacturation.

Francis Cognard évoque le manque de personnel compte tenu du nombre important de sépultures.

François Souq va étudier ce dossier avec l'AST et le responsable d'opération.

Anne Richier rappelle que l'affectation des agents sur le chantier du Métro Bougainville Capitaine Geze était prévue sur la base du volontariat. Malgré cela, deux agents dont un en situation difficile ont reçu une affectation d'office.

Antoine Rabine précise que pour l'agent en situation difficile, le problème a été résolu.

### **Point 11 – Organisation des étirements en vue de la prévention de la prévention des pathologies mécaniques** (pour information)

Anne Richier demande quel est le processus de remboursement des frais de chantiers et revient sur la facture du « gazon synthétique » qui n'a pas été remboursée.

Antoine Rabine répond que dans le cadre de la régie d'avance, des dépenses peuvent être remboursées à hauteur de 80 euros. Le tapis n'entre pas dans ce cadre.

Anne Richier s'étonne que la réponse de la direction générale mentionne qu'aucune autorisation n'a été demandée préalablement à cet achat par le responsable d'opération. Elle rappelle que cet achat a été évoqué en CHSCTS et que l'AST et le CSP ont donné leur accord de principe.

François Souq précise qu'il a bloqué le remboursement de la facture en l'absence de demande d'autorisation. D'autre part, la direction générale a transmis une réponse car elle a reçu une demande de remboursement accompagnée d'une pétition. Il rappelle la nécessité d'une validation de cette démarche dans le cadre de la politique de prévention et de formation de l'Inrap.

Anne Richier rappelle que cette dépense représente une part conséquente de son salaire et fait part de son désaccord sur les informations contenues dans ce courrier.

François Souq souligne que l'ingénieur sécurité et la DRH considèrent que les préventions des pathologies mécaniques telles qu'appliquées sur les chantiers de Paca ne sont pas conformes à la politique nationale. Il propose aux représentants du personnel de monter un dossier présentant la méthodologie et le budget pour formaliser l'expérimentation et de le transmettre au siège pour accord.

Anne Richier considère que la direction interrégionale n'a pas suffisamment appuyé ce dossier auprès du siège.

François Souq précise que le CHSCTS a saisi le CHSCTC.

### **Point 12 – Questions diverses**

Anne Richier souligne l'absence d'entretien d'évaluation et de formation pour la filière scientifique et technique et souhaite connaître l'avancée du dossier.

Antoine Rabine répond que le groupe de travail sur les besoins de formation n'a pas été reconnu en tant que commission émanant d'une instance locale. En revanche, il est possible d'évoquer ponctuellement des questions de formation dans le cadre de l'instance. Le projet des entretiens d'évaluation de la filière scientifique et technique s'orienterait vers des entretiens réalisés par les AST tous les 3 ans ; soit une charge d'environ 15 entretiens par an sur un centre d'une quarantaine d'agents. Le plan de formation 2014 devrait faire l'objet d'un questionnaire adressé à chaque agent de la filière scientifique et technique.

Les représentants du personnel considèrent cette proposition très positive.

Fin de séance à 17h55

